Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902266-20260930-2026DEL025-DE

République Française **Département du Finistère**

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : **17/09/2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien THOMAS, Maire.
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Marie Pierre BARIOU, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Sébastien THOMAS et Madame Marina LE DRO, absente.

Monsieur François GUET a été élu secrétaire de séance.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SIGNE AVEC BRULE ARCHITECTES ASSOCIES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose au conseil municipal que le montant de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie/salle polyvalente a été revu.

Cela a pour conséquence de modifier le taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

En effet, le forfait définitif de rémunération est arrêté après l'approbation de l'avant-projet détaillé (APD) et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Il est calculé de la manière suivante : estimation définitive du coût prévisionnel x taux de rémunération (art. 7.3 du Cahier des Clauses administratives particulières).

Le coût prévisionnel des travaux étant de 1 485 674.17 € HT et le taux de rémunération de 11.12%, le forfait définitif de rémunération de base est fixé à 165 206.97 € HT, ce qui fixe la rémunération définitive totale à 189 406.97 € HT, soit + 20 706.97 € HT par rapport au montant prévisionnel.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec Brulé Architectes Associés le 7 avril 2025,

Vu la délibération du 30 septembre 2026 approuvant l'avant-projet définitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant détaillé ci-dessous et tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902266-20260930-2026DEL025-DE

	% sur honoraire	Total global HT	Répartition par cotraita				
			Part de BRULE ARCHITECTES ASSOCIES	Pa SOPRESID INGINEERING	BATITHERM CONSEILS	ALTHANGE ACOUSTIQUE	
MISSION DE BASE	100,00%	165 206,97 €	130 206,97 €	7 600,00 €	20 800,00 €	6 600,00 €	0,00 €
Etudes d'avant-projet sommaire (APS)	9,76%	16 124,20 €	11 024,20 €	1 700,00 €	1 600,00 €	1 800,00 €	
Etudes d'avant-projet définitif (APD)	16,89%	27 903,46 €	20 003,46 €	2 100,00 €	3 400,00 €	2 400,00 €	
Etudes de projet (PRO/DCE)	29,45%	48 653,45 €	35 103,45 €	2 950,00 €	8 200,00 €	2 400,00 €	
Assistance à la passation des marchés de travaux (AMT)	4,29%	7 087,38 €	5 887,38 €		1 200,00 €		
VISA	5,16%	8 524,68 €	6 074,68 €	850,00 €	1 600,00 €		
Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) - 11 mois	30,59%	50 536,81 €	47 336,81 €		3 200,00 €		
Assistance aux opérations de réception (AOR)	3,86%	6 376,99 €	4 776,99 €		1 600,00 €		
MISSIONS COMPLEMENTAIRES	14,65%	24 200,00 €	19 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	0,00 €
Diagnostic		12 200,00 €	9 000,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	
Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)		10 000,00 €	10 000,00 €				
mission diagnostic thermique + calcul RT-EX		2 000,00 €			2 000,00 €		
TOTAL		189 406,97 €	149 206,97 €	9 200,00 €	22 800,00 €	8 200,00 €	0,00 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Sébastien THOMAS

MAIRIE de POULLAN-SUR-MER (FINISTÈRE)